

Communiqué de la 44^{ème} Session ordinaire du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant, Maseru, Royaume du Lesotho 02-12 octobre 2024

1. Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant a finalisé sa 44^{ème} session ordinaire qui s'est tenue à Maseru, au Lesotho, du 02 au 12 octobre 2024.
2. Ont participé à la session des représentants des enfants, des représentants des États membres, des représentants de la Commission de l'Union africaine et des organes de l'UA, des représentants des institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH), des représentants des organes et agences des Nations unies ainsi que des représentants d'organisations de la société civile.
3. La cérémonie d'ouverture de la session a donné lieu aux interventions suivantes :
 - Représentants des enfants, Kali Posholi, un représentant des enfants du Lesotho et Agot Alier Garang, un représentant des enfants du Soudan du Sud.
 - Représentant du forum des OSC, M. Benedict Omillo ;
 - Représentant du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (NANHRI), M. Foluso Adegalu, au nom de M. Gilbert Sebihogo, Directeur Exécutif ;
 - Représentante du Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant (CNUDE), Mme Aïssatou Moulaye, membre du CNUDE
 - Le représentant régional du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) auprès de l'Union africaine, M. Marcel Clement Akpovo,
 - Vice-présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), Hon. Janet Ramatoulie Sallah-Njie
 - Présidente de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Hon. Juge Imani D. Aboud
 - Présidente du sous-comité du COREP sur les Droits de l'Homme, la Démocratie et la Gouvernance, S.E. l'ambassadrice Natalina Edward Mou
 - Commissaire à la Santé, aux Affaires Humanitaires et au Développement Social, S.E. Amb. Minata SAMATE CESSOUMA,
 - Président du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant, Hon Wilson De Almeida Adao

- Ministre du Genre, de la Jeunesse et du Développement Social du Royaume du Lesotho, S.E. Pitso Lesaoana

La session a été officiellement ouverte par Sa Majesté la Reine Masenate Mohato Seeiso, Reine du Royaume du Lesotho.

4. Au cours de sa 44^{ème} session ordinaire, le Comité a mené diverses activités et adopté des décisions, comme indiqué ci-dessous :
 - 4.1. Le Comité a organisé un forum sur les droits de l'enfant relatif à la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant les 3 et 4 octobre 2024, au cours duquel plusieurs tables rondes ont été organisées sur différents thèmes, notamment la coopération des États avec le mandat de suivi du Comité, la rétention scolaire, les structures des droits de l'enfant dans les INDH, la violence à l'égard des enfants, les vulnérabilités socio-économiques des enfants handicapés, l'approche de l'action climatique fondée sur les droits de l'enfant et axée sur l'adaptation, les mécanismes nationaux de soumission des rapports et le suivi, et la protection des droits de l'enfant dans le secteur informel.
 - 4.2. Le Comité a organisé le 5 octobre 2024 un atelier avec les Communautés Economiques Régionales et les OSC sur ses lignes directrices dans le cadre de l'élimination de la violence à l'encontre des enfants en Afrique.
 - 4.3. Le Comité a examiné les rapports suivants de l'État partie :
 - Premier rapport périodique de la République de Namibie
 - Premier rapport périodique de la République de Zambie
 - 4.4. Le Comité a tenu une audience de mise en œuvre de sa décision sur la Communication N° 0012/Com/01/2019 soumise par *Legal and Human Rights Centre, Centre for Reproductive Rights* contre la République-Unie de Tanzanie avec les représentants des deux parties.
 - 4.5. Le Comité a tenu une audience sur la Communication N° 0017/Com/001/2021 soumise par *Child Rights and Rehabilitation Network, Institute for Human Rights and Development in Africa* et le *Center for Human Rights* (au nom des enfants affectés par des accusations de sorcellerie au Nigeria) contre la République fédérale du Nigeria en présence des deux parties.
 - 4.6. Le Comité a examiné les Communications suivantes et s'est prononcé sur la suite à leur donner ::
 - i. Communication N° 0019/Com/001/2022 - L'Institut pour les Droits de l'Homme et le Développement en Afrique et M. Solomon Joojo Cobbinah

au nom des écolières vivant le long de la rivière Offin dans la région Ashanti contre la République du Ghana

- ii. Communication N° 0021/Com/003/2022 soumise par People Serving Girls at Risk et Equality Now (au nom d'Esnart Kenesi) contre la République du Malawi ;
- iii. Communication N° 0020/Com/002/2022 soumise par Lawyers Associated for Human Rights in Africa (au nom des enfants des Témoins de Jéhovah) contre l'Etat d'Erythrée ; et
- iv. Communication N° 0023/Com/005/2022 IHRDA et Centre for Human Rights, University of Pretoria (au nom des enfants du Nigeria) contre la République fédérale du Nigeria.

4.7. Le Comité a noté que les parties à la Communication N° 0022/Com/004/2022 soumise par l'Institut pour les Droits de l'Homme et le Développement en Afrique (IHRDA) contre la République du Burundi ont accepté de régler l'affaire à l'amiable et le Comité a donc décidé de clore l'affaire conformément à ses lignes directrices.

4.8. Le Comité a décidé d'entreprendre une investigation sur le terrain en République fédérale du Nigeria dans le cadre de la Communication N° 0017/Com/001/2021 soumise par *Child Rights and Rehabilitation Network, Institute for Human Rights and Development in Africa* et *Center for Human Rights* (au nom des enfants affectés par des accusations de sorcellerie au Nigeria) contre la République Fédérale du Nigeria en 2025 avant de parvenir à une décision sur le fond.

4.9. Le Comité a décidé d'élaborer une déclaration de politique pour la Journée africaine de l'alimentation et de la nutrition, le 30 octobre 2024, en collaboration avec son groupe de travail sur les droits de l'enfant et le changement climatique ainsi qu'avec son rapporteur spécial sur la santé.

4.10. Le comité a adopté la résolution sur les mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi (MNIRF) par l'intermédiaire de son groupe de travail sur la mise en œuvre des décisions.

4.11. Le Comité a décidé d'envoyer une lettre d'appel urgent sur la situation de conflit dans la République du Soudan.

4.12. Le Comité a examiné et statué sur les demandes de statut d'observateur présentées par :

- Hope and Homes for Children au Rwanda,
- Ogedegede Community Development Foundation au Nigeria, et
- The Winford Center for Children and Women au Nigeria.

4.18. Le Comité a décidé de réviser ses lignes directrices et procédures relatives aux rapports des États parties afin d'introduire des rapports ciblés/simplifiés pour les

rapports périodiques des États parties, dans le cadre desquels les États parties présenteront leurs rapports sur la base d'une liste de questions. Le Comité a décidé que le Secrétariat élaborerait une proposition écrite détaillée lors de sa prochaine session (45^{ème}) pour la suite des délibérations.

- 4.19. Le Comité a décidé de réviser ses règles concernant la composition et la participation d'experts externes à ses groupes de travail. Le Comité a demandé au Secrétariat d'élaborer une proposition sur la participation régulière des experts externes et a décidé de poursuivre les délibérations sur cette question lors de la prochaine session.
- 4.20. Le Comité a décidé et lancé la rotation régionale et de genre pour l'élection de son président qui aura lieu en 2025 et il a été décidé de commencer par la région qui n'a jamais occupé cette fonction.
- 4.21. Le Comité a décidé d'adopter des lignes directrices sur la nature, le format, le contenu et l'examen des rapports d'activités intersessions des membres du Comité et a chargé le Secrétariat d'élaborer les projets de canevas et de les soumettre pour examen au Comité lors de la 45^{ème} Session ordinaire
- 4.22. Le Comité a décidé de poursuivre ses efforts pour élaborer un recueil de bonnes pratiques dans quatre domaines thématiques, à savoir les enfants sans protection parentale, les mutilations génitales féminines (MGF), les enfants des mères emprisonnées, et les enfants en situation de conflit, en mobilisant des ressources.
- 4.23. Le Comité a décidé d'élaborer un cadre transitionnel continental pour les enfants sans protection parentale, sous réserves de la disponibilité des fonds.
- 4.24. Le Comité a décidé d'organiser un forum des enfants sur l'article 31 au cours de la 45^{ème} session ordinaire, sous réserve de la disponibilité des ressources.
- 4.25. Le Comité a décidé d'organiser une table ronde sur les conflits en cours en Afrique lors de sa prochaine session.
- 4.26. Le Comité a examiné les rapports des membres du Comité sur les activités menées pendant l'intersession.
- 4.27. Le Comité a décidé de tenir sa 45^{ème} session ordinaire du 2 au 11 avril 2025 de manière virtuelle, au cas où il n'obtiendrait pas le financement nécessaire pour la réaliser en présentiel .

Fait à Maseru, Lesotho, lors de la 44^{ème} session ordinaire du 12 octobre 2024.